



ROUTES



Cherveix-Cubas : un pont entièrement restructuré qui ouvre la voie aux mobilités douces

Les travaux de réhabilitation du pont de Cherveix-Cubas, qui permet à la D704 de franchir l'Auvézère, ont été inaugurés vendredi 17 janvier Six mois complets, entre octobre 2023 et mars 2024, et sous fermeture complète de l'ouvrage, ont été nécessaires pour mener à bien ce chantier. Le pont dispose désormais d'une passerelle sécurisée dédiée aux mobilités douces.

Publié le 17 janvier 2025

Les travaux de réhabilitation du pont de Cherveix-Cubas, qui permet à la D704 de franchir l'Auvézère, ont été inaugurés vendredi 17 janvier 2025, en présence de Germinal Peiro, président du Conseil départemental de la Dordogne, Benoît Legrand, sous-préfet de Nontron, Bruno Lamonerie, conseiller départemental du canton et président de la communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord, Corinne Ducrocq, conseillère départementale, Jean-Marie Queyroi, maire de Cherveix-Cubas, et Philippe Faure, maire d'Anlhiac.

Six mois complets, entre octobre 2023 et mars 2024, et sous fermeture complète de l'ouvrage, ont été nécessaires pour mener à bien ce chantier devenu nécessaire en raison de l'état du pont qui présentait des problèmes d'étanchéité, souffrait de décollement de bandeaux et de basculement de murs tympan, des pathologies structurelles qui devaient être prises en charge. Cela avait valu au pont d'être classé 3U, la note plus défavorable au regard de la nomenclature IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art) à l'issue de son inspection détaillée en 2018.

Ouvrage construit en maçonnerie de pierres en 1840, le pont de Cubas mesure 46 mètres de long. Il est constitué de 3 voûtes de forme plein cintre. Les tympan ainsi que les murs en retour sont constitués de maçonneries de moellons. Avant les travaux, la largeur roulable de la chaussée était de 5,56 mètres, bordée par 2 caniveaux béton. A noter que l'ouvrage se trouve dans le périmètre d'un monument classé des Bâtiments de France, la lanterne des morts.

Accessible aux mobilités douces

Les principaux enjeux de ce chantier visaient à ce que les travaux de confortement de l'ouvrage s'accompagnent de la mise en accessibilité des mobilités douces, puisqu'il est situé entre le bourg de Cherveix-Cubas et la plaine des sports. Trois solutions ont été étudiées. Le Département <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/cherveix-cubas-un-pont-entierement-restructure-qui-ouvre-la-voie-aux-mobilites-douces-22334048?>

bourg de Cherveix-Cubas et la plaine des sports. Trois solutions ont été étudiées. Le Département a retenu celle de la reprise du corps de chaussée existant de largeur roulable de 5,80 mètres, adossé à la création d'une passerelle en encorbellement métallique dédiée aux modes doux côté aval d'une largeur 2.50 mètres.

Afin de prolonger la passerelle de l'ouvrage, il a été convenu entre les différents maîtres d'ouvrage la réalisation d'une opération coordonnée visant à relier ce cheminement doux vers le bourg de Cherveix-Cubas d'un côté et jusqu'au terrain de sport de l'autre côté. Les modalités techniques, administratives et financières ont été définies à travers une convention entre le Département, les Communes de Cherveix-Cubas et d'Anlhiac et la Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère-en-Périgord.

Les travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département ont consisté à conforter l'ouvrage et à réaliser la passerelle en encorbellement et de manière détaillée. Une nouvelle étanchéité du pont a ainsi été réalisée et les parapets existants ont été remplacés par des pierres neuves.

La passerelle modes doux en encorbellement aval est constituée pour sa part d'une structure métallique en acier Corten autopatinable (aspect rouille sans entretien ultérieur), d'un platelage en lames en composite, de ton neutre, anti-dérapantes, de garde-corps architecturaux de type village 1902 de teinte acier Corten, et d'un balisage lumineux.

Des éléments de sécurité ont également été installés et deux limitations de vitesse ont été instituées : 70 km/h à partir de l'entrée du stade d'Anlhiac et à 50km/h à 150m » amont de l'ouvrage.

Une co-réalisation avec les autres collectivités

La continuité des cheminements piétonniers adjacents a été prise en charge par la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord (CCILAP), en lien avec les communes de Cherveix-Cubas et d'Anlhiac.

Le coût de l'opération s'élève à **1.014.000 € TTC** décliné comme suit : études préalables et contrôles : 55.000 €, travaux : 942.000 €, éclairage : 17.000 €. Elle a bénéficié d'une subvention au titre de la DSID 2023 à hauteur de 232.000 € (40 % de 580.000 € HT).

Un bloc sculpté découvert durant les travaux

En janvier 2024, lors des travaux de l'ouvrage, un élément en pierre sculpté a été découvert dans la maçonnerie, au niveau du parement du mur en retour aval rive gauche. Cette pierre a été minutieusement déposée et conservée dans un premier temps au sein du service d'archéologie de Dordogne.

Le bloc en calcaire mesure 33 cm de haut, 33 cm de large et 16 cm de profondeur. Il représente une figure masculine stylisée. Une partie de la face a subi des dommages. La partie arrière semble avoir été buchée. Il pourrait s'agir d'un chapiteau roman de colonne adossée.

Cette pierre pourrait provenir d'une église romane du XIIe siècle (qui se tenait en lieu et place de l'actuelle église de Cubas), qui s'écroula le 28 novembre 1836. Cette découverte a été déclarée à la DRAC et un courrier de proposition de cession a été adressé à la commune qui a accepté cette proposition de cession à titre gracieux ou à l'euro symbolique, qui sera soumise à l'assemblée départementale lors d'une prochaine commission permanente.

Dans l'attente de cette régularisation, l'objet a été confié à la Commune de Cherveix-Cubas. <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/cherveix-cubas-un-pont-entierement-restructure-qui-ouvre-la-voie-aux-mobilites-douces-22334048?>

La politique départementale de gestion des ouvrages d'art

Le maintien en état des ouvrages d'art est un impératif pour préserver la sécurité des usagers. L'effondrement des ponts de Gènes en 2018 et de Mirepoix sur le Tarn en 2019 a mis la lumière sur les enjeux de maintenance du patrimoine des ouvrages d'art. Leur maintien est également un enjeu d'attractivité et de développement des territoires, les ponts étant indispensables à la vitalité des liens entre les territoires et les hommes et donc à l'activité économique.

Chaque fois que le Département est contraint de procéder à la limitation de tonnage ou à la fermeture d'un ouvrage, c'est tout un territoire qui est impacté. Les ponts de Groléjac et de Vic en sont des exemples d'actualité. D'autres ouvrages pourraient dans un avenir proche être concernés par des restrictions de circulation.

Le Département s'appuie sur l'Instruction technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art de l'Etat qui définit les actions périodiques de surveillance à savoir :

- › le contrôle annuel (visite simplifiée),
- › les inspections détaillées et visites subaquatiques des appuis tous les 6 ans qui permet d'attribuer une **notation IQOA** (Image de la qualité des Ouvrages d'Art) de 1 à 3 en fonction de l'état de l'ouvrage. Pour les grands ouvrages, ces inspections détaillées sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés extérieurs et pilotées par le Pôle Ingénierie.

S'agissant des ponts, le patrimoine en Dordogne se compose d'environ **1 000 ponts**, dont **200 grands ouvrages**. Ce patrimoine est globalement vieillissant et nécessite une vigilance et des réparations parfois structurelles et urgentes.

Parmi les 200 grands ouvrages inspectés, on compte ainsi **35 ouvrages classés 3 (soit 17,5%)** dont la structure est altérée et nécessite des travaux de réparation plus ou moins urgents liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité des désordres pouvant conduire à plus ou moins brève échéance à engager la stabilité de l'ouvrage et la sécurité des usagers de la route.

A cela s'ajoute la réparation et l'entretien des 800 petits ouvrages eux aussi vieillissants, disposant d'équipements de sécurité souvent en dehors des normes actuelles et souvent accidentés par les usagers.

Conscient de ces enjeux, le Département de la Dordogne investit chaque année plus de 3M€ pour le suivi et la maintenance des ouvrages d'art : 2,5 M€ de réparations des 200 grands ouvrages d'art et 0,5M€ de réparations des 800 petits ouvrages d'art.